

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07/07/2008

Présents : ML. Dubois, L. Bourgeois, G. Bellaton, R. Taponard, N. Avrillier, M. Balain, F. Berard, L. Briançon, L. Hapchette, C. Harnay, C. Janin, L. Mougeot, F. Quinson, N. Verdegheem.

Excusé : L. Rossetti donne pouvoir à ML. Dubois

Secrétaire de séance : N. Avrillier

Les CR du Conseil Municipal des 09 et 27/06/08, ainsi que l'ordre du jour du présent conseil, sont approuvés à l'unanimité.

Mme le Maire rajoute une question à l'ordre du jour, concernant le commerce de proximité et la modification du montant du loyer. Aucun CM ne s'oppose.

Sécurisation de l'entrée du village, route d'Ambérieu, le dossier a été remis au Conseil Général pour observation. Au préalable, il a été présenté en réunion publique en 04/05, et aux riverains en 06/08. L'aménagement avait été différé afin de permettre la coordination des travaux avec EDF, et la mise en sécurité des abords de l'école réalisés en 2007.

Les demandes de subvention doivent être déposées avant août, possibilité d'obtenir une aide de 30% sur présentation d'un « bon dossier », le lancement des appels d'offres aura lieu en fin d'année.

Le montant prévisionnel des travaux hors réfection de la chaussée est de 143 717 € HT, cette dépense est inscrite au budget primitif 2008.

Le CM donne son accord sur les travaux proposés, autorise le Maire à demander les subventions possibles, à procéder aux appels d'offres et à signer tout document afférent.

Magasin de la Place : le loyer actuel est de 200€ HT. La locataire a fait valoir les difficultés rencontrées pour rentabiliser son épicerie-boulangerie.

Mme le Maire rappelle son attachement au maintien de ce commerce de proximité, lequel a bénéficié de subventions. Il faut le soutenir, car c'est un lieu de vie pour le village, et il est essentiel pour les habitants qui ne disposent pas de moyen de locomotion.

Le CM donne son accord pour que le loyer mensuel soit fixé à 150€ HT, à compter du 01/08, et autorise le Maire à signer l'avenant du bail qui déterminera ce nouveau montant.

Mme le Maire présente un résumé du rapport annuel sur la **qualité et le prix du service d'eau potable**. 118 analyses ont eu lieu en 2007, les résultats sont consultables en mairie.

Mme le Maire présente également le rapport du Président de la Communauté des Communes de la Plaine de l'Ain sur la collecte et le traitement des ordures ménagères. Le montant moyen de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour un habitant de Douvres est de 50,51 €. Le seul moyen de faire baisser le coût est de réduire le volume des ordures (sacs noirs) à la source. Pour cela, il faut, entre autres, soigner la collecte sélective et faire du compostage (la CCPA subventionne l'achat d'un composteur individuel, à hauteur de 50 % du montant de la facture, plafonné à 65 €).

A moyen terme, chaque foyer payera en fonction de la quantité réelle produite, avec une traçabilité des bacs.

Ces 2 rapports sont consultables en Mairie.

Clos Buisson, 2 éléments du projets ont surpris l'architecte CAUE : le maintien du garage en béton, en l'état, et l'entrée face à l'Eglise. Un nouveau projet intégrant le garage est à l'étude.

QUESTIONS DIVERSES :

Arrosage des jardinières et bacs à fleurs de la commune durant l'été, un appel aux volontaires est lancé, un planning est disponible en Mairie, afin de s'engager sur des dates.

Permis de construire : M. Peboscq et Mme Corneau, garage, M. Cala, garage.

Déclaration préalable : M. Becquet, piscine, M. Scotta, clôture.

INFORMATIONS :

Le 27/06, le CM a procédé à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de **l'élection des sénateurs**. Le 29/06, par courrier internet, M. le Préfet demandait aux maires de remplir un tableau, en indiquant les noms des délégués avec « leur nuance politique ».

Le maire de Douvres, comme de nombreux collègues du département, a décidé de ne pas répondre à cette demande.

M. Bérard indique qu'il existe une nouvelle norme, concernant les poteaux incendie. Avant il ne devait pas avoir plus de 200 mètres du poteau à l'entrée de la propriété, désormais ce sera 150 mètres.

FIN DE SEANCE A 21H50

QUESTIONS DU PUBLIC :

M. Bocaccio demande s'il est possible de refaire une évacuation dans le bassin du lavoir.

Il est rappelé que l'accès est libre pour les particuliers dans toutes les déchetteries de la Communauté de Communes.

PROCHAIN CM LE 08/09/2008 A 20H30